



## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocations légale en date du 13 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

**Présents :**

*Thierry BORDOT – Christian CHAMPENOIS – Raymond DUPAIN – Jean JOAQUIM - Noëlle GRANDJEAN - Rachida LAOUFI SABER - Liliane LARRIERE - Agnès LEJEUNE - Hervé LEROY - Suzanne MATHIEU - Jean-Paul MILLEROT - Abdelhak RAMDANI  
Martine BAVARD - Yves ROGER*

**Pouvoirs :**

*Carole COURTOIS à Yves ROGER - Marie-Josèphe GALLORINI à Hervé LEROY - Michel NURDIN à Thierry BORDOT - Jean-Yves TEXIER à Martine BAVARD*

**Absents :**

*Christelle AUBRY - Mary-Claire CARRIE - Christian CHAMPONNOIS - Edith DOUCET - Sabine LARUE*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :**

**23**

**Nombre de conseillers municipaux présents :**

**14**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h07.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Rachida LAOUFI SABER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

➔ Décision modificative au budget principal de la commune

Le conseil est favorable.

## I- DELIBERATIONS

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 novembre 2018

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2018.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (4 abstentions : Martine BAVARD, Yves ROGER, Carole COURTOIS par procuration et Jean-Yves TEXIER par procuration.*

### 2. Renouvellement du contrat de maintenance du système de vidéo protection

Il est proposé d'approuver le contrat de maintenance avec la société IRIS afin de disposer d'une installation en parfait état de fonctionnement tout au long de son utilisation.

Cette maintenance porte sur les équipements du réseau de vidéo protection comprenant les caméras, les équipements nécessaires au transport et les équipements centraux du serveur et des logiciels.

#### **Détail du contrat :**

Description		Délai d'intervention	Coût annuel
Maintenance préventive	une visite par an		900 € HT
Maintenance curative	panne mineure : panne mineure, c'est-à-dire panne n'impactant pas directement le fonctionnement globale de votre système de vidéo protection (ex : panne d'une caméra)	24 à 48 heures en jours et heures ouvrés	3 200 € HT
	panne majeure, c'est-à-dire panne impactant directement le fonctionnement globale de votre système de vidéo protection (ex : arrêt du serveur)	12 à 24 heures en jours et heures ouvrés	
<b>TOTAL</b>			<b>4 100 € HT</b>

La mairie de Saint-Loup-sur-Semouse pourra appliquer une pénalité dont le montant est fixé à **100 €** par jour de retard au-delà des délais indiqués ci-dessus.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### 3. Demande de subventions au titre de la DETR 2019

Il est proposé au conseil d'approuver les projets ci-dessous et d'autoriser le maire à demander les subventions les plus élevées possible à l'Etat :

- a. Création d'une réserve incendie dans le quartier du Chanois : réserve aérienne de 240 m<sup>3</sup>

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Création d'une réserve incendie	30 000	DETR	28 000	80%
Imprévus	5 000	Autofinancement	7 000	20%
	<b>35 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>100%</b>

- b. Création d'un terrain multisport de type city-stade dans le quartier du Chanois

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Aménagement d'un terrain multisport de type city-stade dans le quartier du Chanois course	31 790	DETR	29432	80%
Imprévus	5 000	Autofinancement	7358	20%
	<b>36 790</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36790</b>	<b>100%</b>

- c. Remplacement de la toiture translucide de la halle de tennis

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Remplacement de la toiture translucide de la halle de tennis	12 000	DETR	13600	80%
Imprévus	5 000	Autofinancement	3400	20%
	<b>17 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17000</b>	<b>100%</b>

d. Aménagement de loges au Conservatoire du meuble et mise en œuvre d'une centrale de traitement d'air double flux

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Aménagement de loges pour la salle d'accueil du conservatoire	40 970	ETAT	65 828	40%
Installation d'une CTA double flux	73 900	Departement	57 600	35%
Sous-station chauffage	29 700			
Etudes	10 000	Autofinancement	41 143	25%
Imprévus	10 000			
	<b>164 570</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 570</b>	<b>100%</b>

Concernant la subvention du Département de la Haute-Saône, il est proposé de faire une demande plus importante dans le cadre du contrat PACT, au titre duquel la commune peut prétendre à une aide totale de 346 500 €, soit 35% d'un cout éligible de 990 000 € HT.

La commune pourrait donc proposer un dossier au Département sur la base d'un cout estimatif incluant également les travaux déjà engagés pour la mise aux normes et la rénovation thermique du Conservatoire du meuble.

e. Aménagement d'un point de vue dans le quartier vieux château

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Travaux d'aménagement des chemins	7 500	DETR	13 600	80%
Table d'orientation	2 500	Autofinancement	3 400	20%
Signalétique et panneaux	2 000			
Imprévus	5 000			
	<b>17 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 000</b>	<b>100%</b>

f. Rénovation et amélioration des écoles (enrobé des cours, préau...)

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Réfection de la cour de l'école du Mt-Pautet	53 904	DETR	97 028	80%
Réfection de la cour de l'école maternelle du Centre	21 997	Autofinancement	24 257	20%
Réfection de la cour de l'école primaire du Centre	26 171			
Création d'un préau à l'Ecole Maternelle Centre	9 213			
Imprévus	10 000			
	<b>121 286</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121286</b>	<b>100%</b>

g. Vidéoprotection : visualisation à la gendarmerie

Désignation des ouvrages	Coût total € HT	Financement	Montant	Taux
Reprise des vues du serveur de St Loup et visualisation à la Gendarmerie	4 535	Autofinancement	3 943	20%
Remplacement de 2 cameras dômes (centre-ville et église)	5 180	ETAT	15 772	80%
Remplacement de cameras permettant de lire les immatriculations de véhicule	8 000			
Imprévus	2 000			
	<b>19 715</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 715</b>	<b>100%</b>

Le conseil propose d'effectuer des demandes de subventions pour les opérations suivantes également :

- Mise en place d'une signalétique communale
- Création d'un WC public

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Conformément à l'article L1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif, soit :

#### **BUDGET GENERAL**

Chapitres	Libellé	Crédits engagés avant vote BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	20 000
21	Immobilisations corporelles	107 000
23	Immobilisations en cours	465 000
<b>TOTAL</b>		<b>592 000</b>

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

Chapitres	Libellé	Crédits engagés avant vote BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	10 000
21	Immobilisations corporelles	30 000
23	Immobilisations en cours	20 000
<b>TOTAL</b>		<b>60 000</b>

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

Chapitres	Libellé	Crédits engagés avant vote BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	5 000
21	Immobilisations corporelles	15 000
23	Immobilisations en cours	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>

## 5. Décision modificative n°2 au budget principal de la commune

Il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative n°2 suivante :

- D-615221 : Entretien et réparation des bâtiments publics : - 1 900 €
- D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance : + 1 900 €

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## II- INFORMATIONS DIVERSES

### 1- WIFI PUBLIC

La commune de Saint-Loup-sur-Semouse est lauréate d'un appel à projet européen pour créer des points d'accès public au wifi gratuitement. L'aide est de 15 000 €

### 2- CAHIER DES DOLEANCES

Le Bureau de l'Association des Maires Ruraux de France a proposé aux élus d'ouvrir des cahiers de doléances et de propositions dans leur mairie le samedi 8 décembre 2018 afin de favoriser la parole de nos concitoyens.

La commune de Saint-Loup-sur-Semouse a participé à cette opération dite « Mairie Ouverte » qui a permis de recueillir les doléances de certains luppéens.

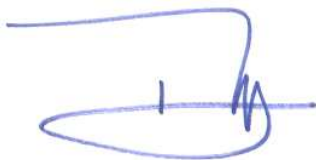
Les doléances ont été centralisées par l'AMRF qui les transmettra au Préfet et aux parlementaires.

### 3- CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux du maire et des conseillers municipaux est prévue le 11 janvier 2019 au foyer communal.

*Fin de séance à 21h04*

**Le Maire,  
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,  
Rachida LAOUFI SABER**

